



**Municipalité de
SAINT-ALPHONSE**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Alphonse, avis public est par les présentes donné par la soussignée, Annick Duguay Cormier, directrice générale et greffière-trésorière et de la susdite municipalité que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Alphonse sera, en 2024, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Bonaventure
51, rue Notre-Dame, C.P. 310
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0
- Être faite sur la formule prescrite à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 2014-07 de la MRC de Bonaventure et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Alphonse, ce 25 septembre 2023.

Annick Duguay Cormier,
Directrice générale et greffière-trésorière